



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	7
Nombre de membres ayant délibéré :	7

**Séance à 18h30**

**Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 17 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle C de la Salle Pomme d'Or, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.**

**Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – Mme Jean-Louis MICHALOWICZ– Mme Marie ESPANET - Mme Sophie JOANNES-AUBERT.**

**Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Christine PRAME– Mme Caroline LEGROS – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX –M. Christophe SIMONIN.**

**Mme Sophie JOANNES-AUBERT est élue secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2024-16 : Commission Action Social**

**Vu la démission de Monsieur Régis ROULOT en date du 18 décembre 2023,  
Vu le courrier de Monsieur Le Prefet du 21 décembre 2023,  
Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-21 et L. 2121-22,  
Vu la délibération 2016-52 de la Communauté de Communes de la Région de Mourmelon actant le retour de la compétence « Action sociale » aux communes membres,  
Vu la délibération 2020-35 du 30 septembre 2020,  
Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.  
Considérant l'utilité de former une commission pour le suivi des dossiers de demande d'aide sociale.  
Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination du membre remplaçant**
- De ne pas nommer de membre remplaçant à la place de Monsieur Régis ROULOT**

- De constituer la commission comme suit :
  - **Président de droit : M. René MAIZIERES**
  - **Membres : 3**
    - **Mme Sophie JOANNES-AUBERT**
    - **Mme Caroline LEGROS**
    - **Marie-Claude SIMON**

Fait à MOURMELON LE PETIT 18 Janvier 2024  
Le Maire  
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture  
Le 18 janvier 2024  
Et de la publication, le 18 janvier 2024  
Le Maire  
René MAIZIERES

